



Direction Interventions  
Unité aides aux exploitations et expérimentation  
12, Rue Rol-Tanguy  
TSA 20002  
93555 Montreuil Cédex

Dossier suivi par : Gestion des aides de crise  
Mail : gecri@franceagrimer.fr

**Décision du Directeur Général  
de FranceAgriMer**

**INTV-GECRI-2017- 35**

**du**

**28 avril 2017**

Plan de diffusion :  
DDTM - DRAAF

Mise en application : Immédiate

**Objet :** La présente décision modifie la décision INTV-GECRI-2017-07 du 15 février 2017 précisant les modalités de mise en œuvre d'une indemnisation des éleveurs de volailles ayant subi des pertes dues à l'abattage préventif (hors foyers) ordonné par l'administration depuis janvier 2017 en lien avec l'épizootie d'influenza aviaire H5N8. Elle précise notamment des barèmes supplémentaires et prolonge les dates de dépôts des dossiers en DDT(M) et de transmission à FranceAgriMer.

Mots clés : Influenza aviaire, H5N8, volailles, 2017, barèmes, abattage préventif

**Article 1.**

L'article 7 est modifié comme suit :

Les dossiers de demande d'aide doivent être déposés complets en DDT au plus tard le 30 mai 2017.

Les DDT valident les demandes dans la téléprocédure et transmettent à FranceAgriMer les demandes de versement de l'aide au plus tard le 30 juin 2017.

**Article 2**

La grille de barèmes type A définie en annexe est complétée des catégories 28 à 35. L'annexe complétée est jointe à cette décision.

**Article 3**

Les autres dispositions de la décision INTV-GECRI-2017-07 du 15 février 2017 restent inchangées.

Le Directeur général adjoint

Philippe MERILLON

## ANNEXE : BARÈMES - VALEUR MARCHANDE DES ANIMAUX

### TYPE A : Animaux destinés à la commercialisation

N° cat.	Catégorie par Espèce et mode de produc- tion	FORMULE D'INDEMNISATION (€/animal abattu)		Valeur maximum VM (€/animal abattu)
		fj	x NJE + fb	
1	Canard prêt à gaver standard	0,08454	x (nombre de jours d'élevage) + 2,38	10,411
2	Canard prêt à gaver IGP	0,08454	x (nombre de jours d'élevage) + 2,38	10,919
3	Canard prêt à gaver Label Rouge	0,08879	x (nombre de jours d'élevage) + 2,38	11,969
4	Canard prêt à gaver filière courte	0,12063	x (nombre de jours d'élevage) + 2,51	16,021
5	Canard gavé standard	0,57000	x (nombre de jours d'élevage) + 9,72	18,270
6	Canard gavé IGP	0,59909	x (nombre de jours d'élevage) + 10,07	19,056
7	Canard gavé Label Rouge	0,83182	x (nombre de jours d'élevage) + 10,7	23,177
8	Canard gavé Filière Courte	1,03643	x (nombre de jours d'élevage) + 11,99	30,646
9	Oie prête à gaver filière longue	0,15693	x (nombre de jours d'élevage) + 4,849	22,739
10	Oie prête à gaver filière courte	0,21053	x (nombre de jours d'élevage) + 4,5	28,500
11	Oie gavée filière longue	0,36169	x (nombre de jours d'élevage) + 19,757	26,991
12	Oie gavée filière courte	1,59375	x (nombre de jours d'élevage) + 24,5	56,375
13	Chapons poulets Label rouge	0,08552	x (nombre de jours d'élevage) + 0,49	17,252
14	Poularde Label rouge	0,05903	x (nombre de jours d'élevage) + 0,49	9,699
15	Poulet Label rouge cabanes	0,04150	x (nombre de jours d'élevage) + 0,49	4,972
16	Poulet Label rouge	0,03939	x (nombre de jours d'élevage) + 0,49	4,508
17	Poulet bio	0,06659	x (nombre de jours d'élevage) + 0,49	7,282
18	Poulet CCP	0,03270	x (nombre de jours d'élevage) + 0,49	2,746
19	Poulet standard	0,03509	x (nombre de jours d'élevage) + 0,49	1,964
20	Dinde Label rouge	0,07255	x (nombre de jours d'élevage) + 4,35	21,762
21	Dinde standard mâle	0,13557	x (nombre de jours d'élevage) + 1,15	21,894
22	Dinde standard femelle	0,08407	x (nombre de jours d'élevage) + 1,15	10,063
23	Pintade Label rouge	0,03630	x (nombre de jours d'élevage) + 0,50	4,823
24	Pintade standard	0,03250	x (nombre de jours d'élevage) + 0,50	3,487
25	Canard à rôtir mâle	0,06722	x (nombre de jours d'élevage) + 1,04	7,764
26	Caille Label rouge	0,01252	x (nombre de jours d'élevage) + 0,14	0,774
27	Caille certifiée	0,01136	x (nombre de jours d'élevage) + 0,14	0,521
28	Poulet filière courte	0,04416	x (nombre de jours d'élevage) + 0,50	7,124
29	Pintade filière courte	0,04297	x (nombre de jours d'élevage) + 0,60	7,432
30	Canard barbarie filière courte	0,07485	x (nombre de jours d'élevage) + 1,33	10,756
31	Dinde filière courte	0,07873	x (nombre de jours d'élevage) + 4,50	22,450

32	Chapon poulet filière courte	$0,09114 \times (\text{nombre de jours d'élevage}) + 0,50$	21,007
33	Poularde filière courte	$0,08872 \times (\text{nombre de jours d'élevage}) + 0,50$	17,978
34	Chapon pintade filière courte	$0,07031 \times (\text{nombre de jours d'élevage}) + 0,60$	16,420
35	Oie à rôtir	$0,17833 \times (\text{nombre de jours d'élevage}) + 5,00$	30,680

**Exemple** : 100 canards prêts à gaver IGP abattus au 15<sup>e</sup> jour d'élevage. Le montant de l'indemnisation est donc de :

$$[(0,08454 \times 15) + 2,38] \times 100 = 3,648 \times 100 = 364,80 \text{ €}$$